

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DECAP ONE



Version 1

Date de révision : 17 mars 2023

Date d'impression : 17 mars 2023

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Identification SGH du produit **PRO DECAP ONE**

Autres moyens d'identification Non disponible

Usage recommandé Décapant

Restrictions d'utilisation Non disponible

Données relatives du fournisseur
ADHÉSIFS PROMA INC.
9801 Parkway
Anjou, Québec, Canada, H1J 1P3
(514) 852-8585
info@proma.ca
www.proma.ca

Numéro de téléphone en cas d'urgence (613) 996-6666 (CANUTEC, Canada & USA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH du produit

Classe de danger	Catégorie de danger
Toxicité aiguë, orale	4
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement **DANGER**

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

Prévention

P264 + P265 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention

P301 + P317 EN CAS D'INGESTION : Demander une aide médicale.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P317 Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.

Stockage

Ne s'applique

Élimination

Ne s'applique

Autres dangers Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Liste des ingrédients dangereux

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (%)	Classification
2-Phenoxyethanol	122-99-6	5 – 10	<i>Acut. Tox. (oral) cat. 4, Eye irrit. cat. 2</i>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DECAP ONE



Version 1

Date de révision : 17 mars 2023

Date d'impression : 17 mars 2023

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	En cas d'inhalation des vapeurs, amener la personne dans un endroit aéré. Appeler un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes. Consulter un médecin si les symptômes liés à la peau persistent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en tenant les paupières ouvertes. Enlever immédiatement les verres de contact si elles peuvent être facilement enlevées.
Ingestion	Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquette de danger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Yeux	Peut causer une irritation légère à modérée.
Peau	Peut causer une irritation légère. Une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation ou un dessèchement de la peau.
Ingestion	Peut causer la nausée, le vomissement et une irritation gastro-intestinale.
Inhalation	L'inhalation de la brume peut causer une irritation légère des voies nasales

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique sèche, eau pulvérisée, mousse d'alcool
Agents extincteurs inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques du produit	Ne pas inhaler les gaz de combustion.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Utilisez un équipement de protection individuelle. Tenez les personnes éloignées et au vent du déversement ou de la fuite. Le matériau peut créer des conditions glissantes.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau ou les sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Absorber avec du papier, du sable ou de la sciure de bois. Mettre dans un contenant hermétique. Disposer du matériel conformément aux réglementations gouvernementales.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention	Porter un appareil de protection des yeux et éviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau. Ventiler adéquatement sinon porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas fumer, ne pas boire ou manger pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition. Entreposer à l'abri des matières incompatibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle Non disponible

Nom Chimique	Type	Paramètres de contrôle	Référence
2-Phenoxyethanol	TWA	25 ppm 141 mg/m3	CA ON OEL

Contrôles d'ingénierie appropriés	Non requis, si la ventilation est adéquate
Mesures de protection individuelle	Protection des yeux et du visage Utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DECAP ONE



Version 1

Date de révision : 17 mars 2023

Date d'impression : 17 mars 2023

Protection de la peau	Porter des gants imperméables (caoutchouc ou nitrile).
Protection des voies respiratoires	Non requis si une bonne ventilation est maintenue. Éviter de respirer directement les vapeurs et la brume.
Protection générale	Toutes les précautions habituelles doivent être observées en rapport à la manipulation de produits chimiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide	Température de décomposition	Non disponible
Couleur	Ambrée claire	pH	9,2
Odeur	Faible	Viscosité cinématique	Non disponible
Point de fusion/ Point de congélation	Non disponible	Solubilité dans l'eau	Soluble
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau (Log K_{ow})	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible	Densité relative (eau=1)	1,02
Point d'éclair	Non disponible	Densité de vapeur relative (air=1)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Caractéristiques des particules	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales d'utilisation
Risque de réactions dangereuses	Aucun
Conditions à éviter	Chaleur
Matériaux incompatibles	Acides forts et oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucunes données toxicologiques disponibles sur le mélange. Tenir compte de la concentration individuelle de chaque composant pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au mélange.

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50	CL50
2-Phenoxyethanol	500 mg/kg (rat, oral) > 2 214 mg/kg (lapin, cutané)	> 1 000 mg/m ³ (rat, 6 h)

Ingestion	Non disponible
Inhalation	Non disponible
Corrosion/Irritation de la peau	Non disponible
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non disponible
Mutagénicité	Non disponible
Cancérogénicité	Non disponible
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	Non disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible
Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC	
2-Phenoxyethanol	Non listé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DECAP ONE



Version 1

Date de révision : 17 mars 2023

Date d'impression : 17 mars 2023

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH

2-Phenoxyethanol Non listé

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes

2-Phenoxyethanol Non listé

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité Éviter de disperser dans l'environnement

Nom chimique	Type	Données
2-Phenoxyethanol	Toxicité pour les poissons	CL50 (96 h) : 344 mg/l, Pimephales promelas (fathead minnow)
	Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) : 500 mg/l, Daphnia agna (Puce d'eau)
	Toxicité pour les algues	CE50 (72 h) : 500 mg/l, Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)

Persistence et dégradation Non disponible
Potentiel de bioaccumulation Non disponible
Mobilité dans le sol Non disponible
Autres effets nocifs Non disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Tout résidu qui ne peut être récupéré ou recyclé devrait être collecté par une installation d'élimination des déchets appropriée et approuvée. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

USDOT Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

TDG Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

IATA Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

IMDG Numéro ONU
Désignation officielle de transport de l'ONU
Classe(s) relative(s) au transport
Groupe d'emballage
Non réglementé

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du recueil IBC Ne s'applique pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DECAP ONE



Version 1

Date de révision : 17 mars 2023

Date d'impression : 17 mars 2023

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada - Réglementations fédérales

LIS 2-Phenoxyethanol

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA 2-Phenoxyethanol

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la plus récente version révisée 17 mars 2023

Numéro de version 1

Autres informations Sans objet

Note au lecteur Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Acronymes

- AICS : Australian Inventory of Chemical Substances
- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ADR : Accord for Dangerous goods by Road
- CAS : Chemical Abstract Services
- CE50 : Concentration Effective 50%
- CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
- CL50 : Concentration Létale 50%
- CNESST : Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et Sécurité du Travail
- DIVS : Danger Immédiat pour la Vie et la Santé
- DL50 : Dose Létale 50%
- DOT : Department of Transportation
- ECL : Existing Chemicals List
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- FDS : Fiche de Données de Sécurité
- IATA : International Air Transport Association
- IBC : Insurance Bureau of Canada
- IMDG : International Material Dangerous Goods
- LES : Liste Extérieure des Substances
- LIS : Liste Intérieure des Substances
- NFPA : National Fire Protection Association
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- NTP : National Toxicology Program
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- OCDE : Organisation de Coopération et de développement économiques
- PEL : Permissible Exposure Limits
- REL : Recommended Exposure Limits
- RPD : Règlement sur les Produits Dangereux
- SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act
- SGH : Système Général Harmonisé
- TSCA : Toxic Substances Control Act
- UN : United Nation